

LE SITE ALT-CPM.COM

Category: [Produits classiques : Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



Nous avons identifié ce site qui propose d'investir dans un livret rémunéré 0.50 % par mois. Devant ce taux correspondant à 6% par an, nous sommes certains de l'arnaque. Ne donnez pas suite !

Vous trouverez ci-après un lien vers un article qui vous donne des conseils utiles pour éviter de se faire arnaquer :

<http://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Le site internet :

Il a été créé le 18/01/2021. Nous publions le whois :

<http://www.whois-raynette.fr/whois/alt-cpm.com>

Nos recherches :

Seule une page permettant d'entrer le login et le mot de passe est ouverte. Cette opacité doit être un bon moyen pour vous de détecter un site frauduleux. Malgré cette opacité, nous avons pu effectuer des recherches que nous vous restituons ci-dessous.

Le téléphone :

Le site utilise :

- Le numéro 09 70 73 53 38

Ce numéro s'inscrit dans une série intéressante :

crypto-market.fr	09 70 73 53 24
coinpatrimoine.com	09 70 73 53 26
alt-cpm.com	09 70 73 53 38
icapcrypto.com	09 70 73 53 72

- Le numéro 01 70 61 32 17
- Le numéro 01 86 90 69 33

Ce numéro s'inscrit dans une série intéressante :

alt-cpm.com	01 86 90 69 33
opticpl.com	01 86 90 69 35
opticpl.com	01 86 90 69 36
imo-carinvest.com	01 86 90 69 56

Le produit :

Le site propose d'investir dans un livret d'épargne rémunéré 0,50 % pour un mois !

Nous publions un extrait d'un mail envoyé à un consommateur :

"Capital d'investissement: Exemple:-----10 000 euros.

Rendement sur investissement:-----0.50% net minimum garanti sur contrat au terme de 30 jours.

Durée du contrat:-----1 Mois.

Capital et Intérêts Garantis:-----100%.

Frais de dossier:-----Compris.

Versement des intérêts:-----Mensuel."

0.50 % par mois est remarquable ! Les banques proposent 0.10 % brut (!) MAIS POUR UN AN

Les informations juridiques :

Le site indique appartenir à la société ALANTRA CAPITAL MARKETS.

Cette société est victime d'une usurpation d'identité. Elle a une activité autorisée :

<https://www.fsma.be/fr/party/alantra-capital-markets-sv-sa>

Les forums :

Il a été trouvé plusieurs messages intéressants que nous publions ci-dessous :

<https://www.signal-arnaques.com/scam/view/335184>

<https://www.signal-arnaques.com/scam/view/331538>

Les règlements :

Le site utilise :

- La société SOFT ADVANTAGE

Nous ,avons identifié deux sociétés ayant ce nom. Une a un RIB italien. La deuxième, un RIB grec.

- La société italienne GAFA PROJECT SRL

Cette société est connue. Elles est utilisée notamment par les sites suivants :

dasset-management.com

itm-immolog.com

korian-sa.com

- La société espagnole AMILF TRADING SPAIN SL

La société a été créée le 22/01/2021. Nous publions sa fiche d'identité :

<http://www.infocif.es/ficha-empresa/amilf-trading-spain-sl>

Le responsable a créé le même jour une autre société espagnole dénommée KFW GROUP IBERIA SL. Nous publions sa fiche d'identité /

<http://www.infocif.es/ficha-empresa/kfw-group-iberia-sl>

Nous avons publié des informations nouvelles importantes concernant ces deux sociétés dans l'article dédié aux clone bancaire frauduleux aragonfondkommission.com

<http://adcfrance.fr/produits-classiques-danger/banque-aragon-fondkommission-ab-les-clones-frauduleux-aragonfondkommission-com-aragonfk-com/>

- La société portugaise CEDILHALICIANTE UNIPessoal LDA

La société a été créée le 25/01/2021. Nous publions sa fiche d'identité :

<https://www.racius.com/cedilhalicante-unipessoal-lda/>

Le gérant est aussi le responsable de la société polonaise HIGH GRID SP Z O O;

La société a été créée le 11/01/2021. Nous publions sa fiche d'identité :

<https://krs-pobierz.pl/high-grid-sec-spolka-z-ograniczona-odpowiedzialnoscia-i7102448>

- La société française PRADO WEB ayant l'IBAN FR76 2573 3000 0100 0000 3544 492

Conclusion :

Ce site appartient aux mêmes personnes qui ont exploité des sites d'arnaques à l'épargne. Nous vous déconseillons tout achat sur le site cité dans cet article. Il est à noter les liens financiers multiples existant entre plusieurs sociétés parfaitement identifiées pour les quels des actions ont été lancées par notre association.

L'article publié par le site franceinter.fr présente de façon intéressante la situation depuis plus de 15 ans.

<https://www.franceinter.fr/les-autorites-s-organisent-pour-lutter-contre-le-business-d-escrocs-franco-israeliens>

L'article du télégramme de Brest du 4 mai 2019 est très intéressant à lire :

<http://adcfrance.fr/sinformer/medias/articles-de-presse/>

Si vous avez effectué un investissement sur ce site, vous pouvez nous contacter à l'adresse placement@adcfrance.fr. Il faudra simplement nous joindre dans votre mail le ou les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<http://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

